

Aperçu du modèle d'évaluation du risque axé sur l'importateur

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) élabore le modèle d'évaluation du risque axé sur l'importateur (ERI) en suivant la même approche scientifique et transparente que celle utilisée dans l'élaboration des modèles d'évaluation du risque axés sur les établissements ([ERE-Aliments](#), [ERE-Couvoir](#), [ERE-Meunerie](#) et [ERE-Equarisseur](#)). Le modèle ERI sera utilisé pour évaluer les importateurs autorisés en vertu du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC) qui importent des produits alimentaires en vue de les vendre dans leurs conditions d'importation.



Identification des experts canadiens

- Un Comité consultatif scientifique (CCS) composé de 10 experts canadiens issus du milieu universitaire (Université de Montréal, Université de Guelph, Université de Dalhousie, Université du Manitoba) et du gouvernement (Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, ACIA) a été créé afin de fournir des conseils tout au long de l'élaboration du modèle, en collaborant avec un groupe de travail technique de l'ACIA. Ce comité est composé des mêmes membres qui ont fourni des conseils pour l'élaboration du modèle ERE-Aliments.

01



Identification des facteurs de risque associés au risque de salubrité alimentaire

- Basée sur la revue de la littérature scientifique et le processus de sélection subséquent réalisés pour le développement du [modèle ERE-Aliments](#) en 2013 (publiés respectivement dans la revue [Microbial Risk Analysis](#) et la revue [Food Microbiology](#)).
- Les critères pour l'évaluation de chaque facteur de risque ont été définis en se basant sur les pratiques actuelles de l'industrie de l'importation et les critères d'inspection établis antérieurement par l'ACIA.
- Les facteurs de risque et les critères d'évaluation sont divisés en 3 groupes : les facteurs de risques inhérents, les facteurs d'atténuation et les facteurs de conformité.

02



Évaluation de la disponibilité des données pour le modèle ERI

- Cet exercice a permis d'évaluer la disponibilité des données pour chaque importateur d'aliments inscrit dans les bases de données de l'ACIA et à étudier les tendances des activités d'importation (par exemple, le volume et le type de produits importés, la fréquence des importations de denrées spécifiques).
- Les résultats ont confirmé la disponibilité des données liées aux facteurs de risque inhérents de l'importateur.
- Une enquête a été réalisée afin d'évaluer la volonté et la capacité des importateurs à partager les informations à l'égard de deux facteurs de risque particuliers : l'usage prévu du produit et le recours à des fournisseurs ayant des plans de certification internationale du secteur privé.

03



Pondération des critères pour les facteurs de risque du modèle ERI

- En septembre 2021, 38 experts ont participé à une consultation d'experts dans le but d'estimer le risque relatif (RR) des 49 critères d'évaluation inclus dans le modèle ERI, selon leur impact sur la salubrité des aliments.
- La médiane des RR estimées par les experts pour chaque critère est utilisée pour élaborer ce nouveau modèle d'évaluation du risque.

04



Attribution de source à l'échelle de la denrée et du sous-produit

- Les travaux réalisés antérieurement pour l'élaboration du [modèle ERE-Aliments](#) ont été mis à profit afin d'utiliser les estimations obtenues à partir d'études sur l'attribution de source à l'échelle de la denrée et du sous-produit.
- L'attribution de source sert à évaluer la contribution des différentes denrées et sous-produits alimentaires aux maladies d'origine alimentaire au sein de la population canadienne, tout en considérant la disponibilité des aliments comme mesure d'exposition du risque.
- Les estimations concernant l'attribution de source à l'échelle des denrées ont été mises à jour en avril 2021.
 - Un article scientifique portant sur cette recherche est présentement en préparation en vue d'une publication dans une revue évaluée par des pairs.
 - Les estimations concernant l'attribution de source à l'échelle des sous-produits ont été mises à jour en janvier 2022. Un article scientifique décrivant cet exercice suivra.

05



Conception de l'algorithme du modèle ERI

- L'algorithme du modèle d'ERI est basé sur la répartition des risques aux importateurs d'aliments selon leur impact sur la santé des consommateurs canadiens.
- L'impact sur la santé (années de vie corrigées de l'incapacité [DALYs]) est d'abord attribuée à chaque importateur selon le volume des denrées et des sous-produits importés annuellement au Canada.
- L'impact sur la santé est ensuite ajusté en tenant compte de la présence ou de l'absence de critères d'évaluation et de leur risque relatif (RR).

06



Évaluation de la performance du modèle d'ERI

- En se basant sur les données d'importation de l'ACIA sur une période d'un an, les résultats du modèle ERI seront évalués en les comparant avec les résultats découlant de l'évaluation réalisée par des inspecteurs seniors de l'ACIA.
 - Le modèle sera ajusté selon l'identification des principales divergences, les cas échéant.
 - L'analyse de corrélation ainsi obtenue permettra de confirmer l'applicabilité du modèle ERI avant sa mise en œuvre.

07



Prochaines étapes

- Des révisions annuelles sont prévues afin d'ajuster le modèle, au besoin.
- Les résultats du modèle ERI seront utilisés pour catégoriser les importateurs d'aliments selon leur niveau de risque pour la salubrité alimentaire. Ils seront également utilisés afin d'allouer les ressources pour les activités de surveillance de l'ACIA en conséquence.
- Le modèle ERI est flexible, adaptable et évolutif au fur et à mesure que de nouveaux risques et informations deviennent disponibles, par exemple :
 - pratiques novatrices mises en œuvre par l'industrie alimentaire.
 - nouvelles connaissances scientifiques.
 - nouveaux risques, comme l'émergence d'agents pathogènes.
 - tendances liées à des enjeux propres à la salubrité des aliments.